



Opérations de brûlage dirigé en Dordogne avec le SDIS 24



Conscient de l'utilité du pastoralisme dans la lutte contre les risques d'incendie, le SDIS du département, s'associe à la Chambre d'agriculture pour mettre en place des opérations de brûlage dirigé dans des secteurs stratégiques à rouvrir, en complément d'une gestion pastorale.

Ces opérations tests vont prendre appui sur les associations foncières pastorales libres (AFPL) qui permettent de regrouper le foncier en déprise et faciliter sa valorisation par le pâturage. Deux AFPL se sont mobilisées pour en bénéficier dès cette année. L'AFPL de Borrèze qui a délimité 4 îlots boisés et embroussaillés près du lieu-dit « La Calvert » pour un total de 15 hectares et l'AFPL du Randal qui prévoit de commencer sur 3 hectares sur un versant embroussaillé en bordure du lotissement de « La Béchade ».

Ces opérations qui seront encadrées et sécurisées par le centre de secours de Sarlat en période hivernale, visent à contrôler de façon efficace les broussailles et autres mauvaises herbes qui se développent en sous bois qui gênent la pousse de l'herbe et la pénétration des animaux.

Les bénéfices sont multiples : ils renforcent la protection des zones habitées situées dans des secteurs de risques, ils anticipent l'extension des zones à risques au vu de l'impact du changement climatique et ils permettent de restaurer le milieu par la réinstallation naturelle d'un couvert herbacé et d'entreprendre une gestion via le pâturage.

Une première opération démarrera à Borrèze lundi 03 avril 2023 à 14h.



Contact Presse

Amandine LEGROS
05 53 45 19 04 / 06 33 70 02 17
amandine.legros@dordogne.chambagri.fr
dordogne.chambre-agriculture.fr

